

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche
Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire
Séance du 18 octobre 2022
Convocation du 11 octobre 2022

N° 2022_10_008

Objet : Culture Dolmens – Demande de subvention 2023 au Département

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à GROSPIERRES, salle polyvalente sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, , Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, , Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant en remplacement de Jacques MARRON)

Absents excusés : Richard ALZAS, Marie-Christine DURAND, Françoise HOFFMAN, Louise LACOSTE, Jacques MARRON, Maryse RABIER, René UGHETTO, Nathalie VOLLE, Max DIVOL

Pouvoirs : Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Marie-Christine DURAND à Sylvie EBERLAND, Nathalie VOLLE à Claude BENAHMED,

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 31

Nombre de pouvoirs : 3 - nombre de suffrages exprimés : 34

Vote contre : pour : 34 abstention :

Le Président expose aux conseillers que depuis juillet 2013, un projet commun de valorisation et de protection des dolmens du Sud de l'Ardèche est engagé entre les communes de Beaulieu, Chandolas, Grospierres, Labeaume et St Alban-Auriolles, le Département de l'Ardèche.

Cet ambitieux projet mené avec une grande rigueur scientifique a permis de mettre autour de la table un comité d'experts composé d'archéologues, de chercheurs du CNRS, de l'INRAP, des universitaires ou des spécialistes du patrimoine. Cette réflexion commune a abouti, après plusieurs années, à la création de cinq chemins d'interprétation et d'un belvédère dont la vocation est la découverte du riche patrimoine dolménique du territoire de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche par les habitants qui méconnaissent souvent ce patrimoine local et par les vacanciers.

L'action de protection et de valorisation du patrimoine dolménique, appelée dorénavant « Ardèche, terre de dolmens », se poursuit depuis 2021 avec un élargissement et une redéfinition de cette action à l'échelle territoriale et développe sa diffusion, son animation et sa médiation notamment dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle (EAC) via des parcours élaborés par les services Cultures des trois communautés de communes, mais également avec une réflexion autour de la mise en place d'un plan de sauvegarde des monuments.

Le Président rappelle que depuis 2019, vu le développement de ce projet de territoire et afin de faciliter les synergies entre les communautés de communes BEAUME-DROBIE, PAYS DES VANS EN CÉVENNE et GORGES DE L'ARDÈCHE, c'est la Communauté de Communes des Gorges qui a été missionnée pour assurer l'action mutualisée « Ardèche, terre de dolmens » pour les trois territoires. Il rappelle également que depuis l'initiative du projet, le département de l'Ardèche assure son soutien

sous la forme d'une subvention allouée, actuellement dans le cadre d'une convention de partenariat mais que cette forme pourrait être redéfinie dans le futur par le Département.

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche sera destinataire des contributions des différents partenaires et collectivités.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur cette question. Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la demande de subvention auprès du Département,

Sollicite l'aide financière du Département pour 2023 à hauteur de 7 000 €,

Autorise le Président à signer ladite convention et toutes pièces y afférent,

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Le Président

Luc PICHON

